

# Montavoir et Pont Griselin

Auberive - Auberive



(Jean-François Feutriez)



*Explorez la forêt domaniale d'Auberive et profitez de points de vue de choix sur le bourg et sa riche abbaye cistercienne.*

Le vieux bourg d'Auberive vous charmera grâce à son abbaye et à son agréable promenade de l'Entre-deux-Eaux. La forêt domaniale qui succède aux belles demeures ne comporte pas moins de richesses grâce à une faune et une flore exceptionnelles. Les combes fleuries égayeront votre retour sur Auberive.

## Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 10.4 km

Dénivelé positif : 585 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

# Itinéraire

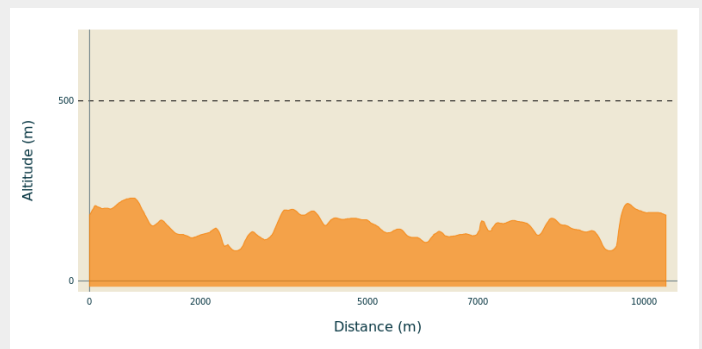
**Départ** : Auberive

**Arrivée** : Auberive

**Balisage** :  Balisage bleu et jaune   
Balisage vert et jaune  GR

**Communes** : 1. Auberive

## Profil altimétrique




Altitude min 84 m Altitude max 230 m

D - Depuis la place, prendre la petite route à droite qui descend en direction de l'Abbaye. Au croisement, tourner à gauche et longer le site « d'entre deux eaux » (site classé), jusqu'au pont.

1. Arrivés sur la D 428, bifurquer à droite puis à 500 m, prendre la D 20 en direction de Bay sur Aube.
2. Après le pont dominant l'ancienne ferme de la forge, tourner à droite et emprunter le chemin rural jusqu'à la ferme du Chanoi. Continuer sur le chemin qui part sur la droite et poursuivre tout droit en longeant le mur de pierre. Après quelques jolis points de vue sur Auberive, gagner la lisière du bois et continuer toujours dans la même direction jusqu'au croisement avec la route de Montavoit et le GR7 (balisage blanc et rouge).
3. Il est alors possible de regagner directement Auberive par le GR7 en prenant à droite et en franchissant le pont Griselin. Sinon, continuer tout droit le long de la route forestière.
4. Laisser le GR7 et suivre à gauche le balisage jaune-bleu. Continuer à monter le long de la route. Au croisement avec la route Romaine et la route de Dijon, continuer toujours tout droit jusqu'à l'enclos à gibier.
5. De là, bifurquer à droite pour redescendre dans le vallon de l'Acquenove en suivant à nouveau le GR7. Passer un virage en épingle pour continuer toujours tout droit. Traverser une nouvelle fois la route forestière de Dijon, puis continuer tout droit pour emprunter le chemin qui quitte la forêt pour longer la Combe Grand Claude sur votre gauche et le Tenoyon sur votre droite.
6. Retrouver la route forestière de Montavoit et franchir l'Aube sur le pont Griselin. Arrivés à la D 428, bifurquer à droite pour regagner le cent

# Sur votre chemin...



 Promenade de l'Entre-Deux-Eaux (A)

 Forêt domaniale d'Auberive (C)

 Marais et pelouses d'Acquenove (E)

 Abbaye d'Auberive (B)

 Enclos à gibier (D)

# Toutes les infos pratiques

## **En coeur de parc**

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour : <http://www.forets-parcnational.fr/fr/parc-national-de-forets/la-reglementation-du-coeur>

# Sur votre chemin...

---



## Promenade de l'Entre-Deux-Eaux (A)

Cette agréable promenade, à l'ombre des tilleuls pluriséculaires, court entre la rivière de l'Aube et son canal déferent. A l'origine, il servait de bief pour le moulin situé dans l'enceinte de l'abbaye, d'où son nom de "Promenade d'Entre-deux-eaux". Le début de la promenade servait à l'origine d'entrée monumentale à l'abbaye. Les tilleuls visibles aujourd'hui sont remarquables et impressionnants par la taille de leur tronc. Les plus anciens ont été plantés dès 1735 et ont donc plus de 280 ans !

Crédit photo : © Gérard Féron

---



## Abbaye d'Auberive (B)

Ancienne et riche abbaye cistercienne, fondée en 1135 par Saint Bernard et l'évêque de Langres, avec l'appui des seigneurs environnants. Le monastère, particulièrement prospère au XIII<sup>ème</sup> siècle, subit les ravages de la guerre de Cent Ans, des guerres de Religion au XVI<sup>ème</sup> siècle, puis de la guerre de Trente Ans (XVII<sup>ème</sup> siècle) du fait de sa localisation à la frontière champenoise et bourguignonne. Les bâtiments en ruine furent reconstruits en partie au XVII<sup>ème</sup> siècle, pour être achevés au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

L'abbaye a fait l'objet d'un classement progressif au titre des Monuments Historiques depuis 1956. Elle est aujourd'hui la propriété privée de la famille Volot, qui en assure la réhabilitation culturelle avec un centre d'art contemporain et une saison musicale et festive durant l'été.

Crédit photo : © Jean-Francois Feutriez

---



## Forêt domaniale d'Auberive (C)

La forêt domaniale couvre une superficie de 5 416 hectares. Elle est propriété de l'Etat depuis la Révolution et a fait vivre, jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, un petit peuple de bûcherons, charbonniers, sabotiers, rouliers... et braconniers qui animent les romans d'André Theuriet. Aujourd'hui gérée par l'Office National des Forêts, elle est un lieu de détente pour les promeneurs en été et un lieu de prédilection pour les passionnés de nature avec sa faune et sa flore riches.

Crédit photo : © Gérard Féron



## Enclos à gibier (D)

Cette aire de découverte de la forêt et de ses habitants est agrémentée d'un abri forestier pour pique-nique, d'une aire de jeux pour enfants ou encore d'une aire de jeux de boules. L'enclos à gibier, quant à lui, présente des cerfs Sika, des sangliers et des daims, dont l'observation est complétée par des panneaux de présentation du milieu forestier (écosystème, flore...).

Crédit photo : © Jean-Francois Feutriez



## Marais et pelouses d'Acquenove (E)

Le site d'Acquenove est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ce site naturel est scindé en trois parties :

- la pelouse à l'ouest de la ferme d'Acquenove, avec une flore riche et diversifiée ;
- le marais tufeux d'Acquenove, qui est un marais tufeux typique relativement bien conservé à la flore caractéristique ;
- le Grand Pâquis d'Allofroy qui est également un marais peu tufeux à la végétation riche et développée.

Le site forme un ensemble paysager en bon état, où s'épanouissent des espèces rares et protégées comme des orchidées ou des libellules.

Crédit photo : © DREAL Grand Est